

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

A
923.

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

SIR GEORGES-ÉTIENNE CARTIER

2

CONFÉRENCE

DONNÉE AU

CLUB CARTIER DE QUÉBEC

PAR

AMÉDÉE ROBITAILLE



923.

QUÉBEC
IMPRIMERIE A COTÉ ET Cie
8, rue du Fort

1883

THE UNITED STATES OF AMERICA

John W. Smith

THE STATE

IN SENATE

January 1, 1870

7

SIR GEORGES-ÉTIENNE CARTIER

~~CONFÉRENCE~~

DONNÉE AU

CLUB CARTIER DE QUÉBEC

PAR

AMÉDÉE ROBITAILLE

QUÉBEC

IMPRIMERIE A COTÉ ET C^{ie}
8, rue du Fort

1883

FC 471

C37

P.6

SIR GEORGES-E. CARTIER

CONFÉRENCE DONNÉE AU CLUB CARTIER DE QUÉBEC

Par Amédée ROBITAILLE

Monsieur le président,

Messieurs,

Une ville grecque demandait un jour à un sculpteur une statue, et lui laissait le choix du sujet :

« Je ne vous ferai pas un lutteur, dit-il, la Grèce compte assez d'athlètes, et je préfère la vertu à la force ; je ne ferai point un guerrier, ce mérite est commun à des milliers d'hommes qui tous les jours meurent pour la patrie ; je ne ferai aucun de vos anciens tyrans, je briserais plutôt leurs images. Je pourrais représenter quelqu'un de vos dieux ; mais vous en avez en foule dans vos temples, et pour contempler la divinité, au défaut de statues, n'avez-vous pas les cioux ? Alors le peuple l'interrompit—Statuaire que feras-tu donc ?—Ce qu'il y a jamais eu de plus rare sur la terre : un homme qui meurt pour la vérité, et il fit Socrate mourant. »

Messieurs, je puis dire avec ce sculpteur, je ne viens pas offrir à vos yeux la statue d'un tyran, nous aimons trop la liberté, et vous seriez les premiers à m'interrompre si j'avais le déplorable courage de faire ici l'apologie d'un tyran. Non ! je ne ferai pas sortir de leur tombeau les hommes qui avaient mission d'arçéantir sur un sol français la population canadienne-française, ils dorment-là, ensevelis dans le mépris public, qui leur sert de linceuil.

Je n'ai pas à m'occuper d'eux, ils ont passé, et la nation canadienne-française est aujourd'hui une puissance dans la Confédération. Je ne m'occuperai pas d'eux, mais je vais essayer de vous faire la statue d'un homme qui a consacré son existence au bien être de ses concitoyens, qui a vécu pour eux, et qui jusqu'au dernier soupir a travaillé à l'agrandissement de sa patrie, Sir Georges-Etienne Cartier.

Où puis-je prononcer ce nom vénéré avec plus d'à-propos, que dans cette salle du club Cartier ? Il est l'égide qui protège notre marche, qui dirige nos pas dans l'étude de l'histoire de notre pays. N'est-ce pas lui qui nous dit à tout instant du jour, que pour être grand citoyen, il faut aimer notre patrie comme il l'a aimée. N'est-ce pas lui qui chaque fois que nous franchissons le seuil de cette salle, nous fait entendre ces mots : « Soyez franc et sans dol. »

Le 6 septembre 1814, naissait dans le village de Saint Antoine, situé sur les bords de la rivière Chambly, celui qui est devenu l'une de nos plus belles gloires nationales, Georges-Etienne Cartier.

Quelques-uns de ses biographes, ont discuté sa lignée ; mais il me semble, messieurs, que pour nous, cette discussion est inutile, qu'il soit l'un des descendants du célèbre na-

vigateur de Saint-Mâlo, que nous importe ; si c'était là son seul mérite, je ne trouverais pas son nom dans les pages de notre histoire contemporaine ! Non, sa vie a été assez belle, pour que nous ne soyons pas obligés de lui chercher, dans la nuit des temps, un prétestal légué. Et je suis persuadé que votre condescendance ira encore plus loin, et que vous me permettiez de laisser dans l'ombre, son enfance, sa jeunesse, les prix de thèmes et de versions, les lauriers qu'il a pu cueillir çà et là, pendant ses études.

A vingt-un ans, il était admis membre du barreau. Il y avait alors moins d'avocats qu'aujourd'hui ; cependant, l'encombrement dans le palais de Themis l'obligea à prendre place au troisième étage. C'était un peu élevé pour la clientèle ; il dut attendre là, pendant quelque temps, mais ce ne fut pas long, son énergie, son ardeur pour le travail, son activité, le placèrent bientôt au premier rang dans le barreau de Montréal. Le monde politique lui tendait aussi les bras.

Tout était alors pour ainsi dire à créer, dans notre sphère sociale ; littéraire et scientifique ; il fallait des hommes de science et de courage, la Providence les donna au Canada-français, et fit grandir une brillante pleiade, immortalisée par Bédard, Papineau, Morin, Lafontaine, Parent, Taché et autres dont les noms sont gravés profondément sur les pages de notre histoire. Duvernay jetait les bases de la société Saint-Jean-Baptiste, et Cartier s'écriait dans cette belle société nationale :

O mon pays ! de la nature.
Vraiment tu fus l'enfant chéri :
Mais l'étrange souvent parjure
En ton sein le trouble a nourri.
Pussent tous tes enfants enfin se joindre
Et valeureux voler à ton secours !
Car le beau jour déjà comme ce à poindre
O Canada ! mon pays ! mes amours !

Le beau jour qui commençait à poindre, devait disparaître momen-

tanément pour faire place aux sanglantes journées de 37 et 38. Nos pères luttèrent alors contre le régime oligarchique, qui voulait « écraser tout ce qui était Canadien-français. » Ils protestèrent énergiquement, une voix éloquente se fit entendre dans le parlement anglais, revendiquant pour nous, comme elle revendiquait pour l'Irlande, justice et liberté. Mais tout fut inutile ; ni les 92 résolutions transmises en Angleterre, ni l'éloquence d'O'Connell ne purent convaincre le cabinet anglais qu'il faisait fausse route.

Le cri « aux armes » s'éleva dans nos campagnes, l'insurrection grandissait. Ah ! messieurs, nous avons ici devant nous, une heure de perplexité épouvantable, et bien des cœurs durent saigner. Recourir aux armes, n'était ce pas signer notre arrêt de mort ! N'était-ce pas anéantir à jamais nos libertés religieuses et civiles ? Bédard, Caron, Parent, se prononcèrent fortorément contre ce mouvement insurrectionnel. D'après eux, il valait mieux persister à faire une lutte énergique, mais constitutionnelle, que de prendre les armes contre l'Angleterre. Leur opinion fut partagée et soutenue par tout le clergé canadien dont le patriotisme n'a pas besoin d'être prouvé. Cette ferme attitude, enraya le mouvement insurrectionnel et sauva la situation ; les événements qui suivirent cette date mémorable l'ont démontré.

Georges-Etienne Cartier, avec l'entraîn de la jeunesse et cette nature de feu qui le dévorait, se jeta dans la lutte. Nous le voyons sur le champ de bataille de Saint-Denis, à côté de Nelson, dont il est l'aide-de-camp. Chargé d'une mission importante auprès des patriotes de Saint-Antoine, il l'exécute rapidement et contribue par son courage au succès de la journée.

Privés d'armes et de munitions, les patriotes ne peuvent résister longtemps aux troupes anglaises.

Vainqueurs à Saint-Denis, ils succombent à Saint-Charles, à Saint-Eustache, à Napierville, victimes de leur patriotisme, écrasés par le nombre. Mais leur sang n'a pas été versé en vain pour la cause de la liberté ! La conduite valeureuse de cette poignée de braves, fit connaître à l'Angleterre ce que les Canadiens-français pouvaient faire, si elle persistait à leur refuser justice.

Hâtons-nous de jeter un voile sur cette période sanglante de notre histoire. Détournons nos regards de l'incendie qui consume des paroisses entières, des prisons qui regorgent des prévenus politiques, de l'échafaud qui se dresse pour l'immolation de nobles existences. Saluons plutôt l'entrée de Georges-Etienne Cartier dans la vie politique, et suivons-le pas à pas, « l'œuvre du développement de nos franchises constitutionnelles, judiciaires et municipales.

Le comté de Verchères lui confiait, en 1848, le mandat de député. La responsabilité ministérielle nous avait été accordée, et deux hommes d'état remarquables, MM. Lafontaine et Baldwin, présidaient aux destinées de notre pays. Georges-Etienne Cartier s'enrôla sous le drapeau politique de Lafontaine et puisa, à l'école de ce maître distingué, l'habileté, la largeur de vues, la fermeté, marques distinctives de son caractère. Il se met de suite à l'étude des questions les plus épineuses : commerce, travaux publics, chemins de fer et navigation. Ce travail aride ne l'effraie pas : il sait que ses compatriotes ont trop négligé, à leur grand désavantage, ces questions de la plus haute utilité, et que c'est par elles que le Bas-Canada obtiendra sa part légitime d'influence.

Dès 1840, il prend part aux débats parlementaires et prononce un remarquable discours en faveur de la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, et sur

l'encouragement que le cabinet Lafontaine-Baldwin devait donner aux chemins de fer. Ce discours rempli de faits et de statistiques laisse entrevoir chez son auteur, une étude déjà profonde de l'économie politique. Dans cette même session, il présente à la chambre, la requête d'une compagnie qui s'engageait à construire le chemin de fer du Saint-Laurent à l'Atlantique. Le voilà à l'œuvre : bientôt il demandera l'acte d'incorporation de la compagnie du Grand-Tronc, et l'autorisation de jeter sur le Saint-Laurent un pont qui doit faire de Montréal, la grande métropole du commerce canadien. Les difficultés, seront nombreuses, les préjugés s'élèveront contre lui, son projet rencontrera une opposition acharnée, il le sait, mais aucun obstacle ne peut le vaincre. En 1866, faisant allusion à toutes ses difficultés, il disait dans un discours prononcé à Montréal :

« Vous vous souvenez des préjugés qui existaient contre l'entreprise de la construction du pont Victoria. C'était une digue qui allait inonder Montréal ; c'était porter le commerce à Portland. Mais les préjugés contre les grandes mesures se dissipent bientôt ; c'est une tempête passagère. Il en fut ainsi pour le Grand Tronc et le pont Victoria. Ils ont inondé Montréal... de prospérité. Que serait Montréal sans le Grand Tronc ? Il nous a amené tout le commerce de l'Ouest. Eh bien ! j'ai eu les préjugés contre moi, ce ne fut qu'une tempête passagère. »

Ce n'a pas été là les seuls préjugés qu'il ait eu à combattre comme député. A cette époque les luttes étaient vives et l'opinion publique était en conflit sur bien des questions. Les débats sur la représentation basés sur la population, l'indemnité aux victimes de 1837-38, la sécularisation des réserves du clergé protestant et l'abolition de la tenure seigneuriale, toutes ces luttes dans le parlement, resteront profon-

dément gravées dans notre mémoire, car elles forment les pages les plus éloquentes de l'histoire de ces jours mémorables.

Georges-Etienne Cartier donna toujours un ferme et loyal appui aux ministères Lafontaine Baldwin, Hincks-Morin, McNab-Morin. Des offres répétées lui furent faites, du portefeuille de Solliciteur général, dans ce dernier cabinet, mais il refusa cet honneur, préférant demeurer encore quelques années simple soldat dans la phalange conservatrice et se préparer davantage à recueillir la succession politique de ces hommes illustres.

Le 27 juin 1855, il devenait l'un des membres du ministère McNab Tache. Ses premiers soins furent destinés à l'éducation populaire, et il pré-senta deux projets de loi pourvoyant, entre autres choses, à la création d'un conseil de l'instruction publique, à la fondation d'un journal de l'instruction publique et à l'établissement d'écoles normales. En 1857, était inauguré, à Québec, l'école normale-Laval qui fournit chaque année des instituteurs à l'éducation populaire.

Le ministère McNab-Taché ayant été délaissé par ses partisans du Haut-Canada fit place à une nouvelle administration, dans laquelle, M. Cartier remplaça M. Drummond comme procureur-général. Ce n'était pas une sinécure qu'il acceptait, notre système judiciaire réclamait de nombreuses et profondes réformes. Le Bas-Canada venait de subir une révolution sociale et légale par l'abolition de la tenure seigneuriale; de plus, nos lois disséminées dans le droit romain, la coutume de Paris, les ordonnances du conseil supérieur et les statuts provinciaux, faisaient de la justice un labyrinthe inextricable. M. Cartier se mit courageusement à l'œuvre. La codification des lois, la décentralisation judiciaire, furent le vaste champ où il déploya une éner-

gie, une activité et un tact admirables.

Son projet pour la codification des lois du Bas-Canada, souleva de nombreuses objections. L'on prétendait que c'était une entreprise impossible, vu les différences qui existaient dans la tenure des terres; il fit disparaître cette objection, en donnant les lois françaises aux Cantons de l'Est, ce qui rendit la tenure des terres uniformes.

A ceux qui voulaient assimiler et réunir en un seul code, les lois des deux Provinces, il répondait que l'on devrait d'abord commencer par la codification des lois que le Bas-Canada demandait impérieusement, et que plus tard l'on pourrait assimiler les lois des deux Provinces. Ah! Messieurs, c'est qu'il voyait devant lui, un brillant avenir pour sa Province et qu'il entrevoyait le jour où le code civil du Bas-Canada, deviendra la loi de l'Amérique Britannique du Nord.

C'est le 31 janvier 1865 que M. Cartier, déposa sur les bureaux de la Chambre, le projet de loi relatif à l'adoption et à la promulgation du code civil. Le discours qu'il prononça dans cette occasion, dénote un profond jurisconsulte et un homme politique aux idées larges. Il fit l'histoire externe et interne du droit français et démontra l'importance du code de lois qu'il soumettait au Parlement. « Si le Canada veut grandir, dit-il, s'il veut conserver son individualité et sa nationalité, rien ne sera plus capable de réaliser ses espérances que l'adoption d'un code de lois. Le peuple romain fut grand surtout par ses lois; ses conquêtes sont séparées, son nom même est disparu, mais ses lois ont survécu à son anéantissement, et il a imposé ses lois aux vainqueurs. Le nom de Napoléon sera plus célèbre par les lois qu'il a établies, quo par les conquêtes qu'il a faites. Il fut obligé d'abandonner son rôle de dominateur de l'Europe, mais son code est resté.

Quand les lois du Bas-Canada, pourront être mieux connues, que l'étude et l'application en seront plus faciles, nos voisins du Haut-Canada et des Provinces du golfe ne s'emprunteront; et il aura son influence dans la confédération si elle a lieu.»

Messieurs, il y a tout un programme politique dans ces belles et patriotiques paroles; à nous de ne pas les oublier, et la Province de Québec aura dans la confédération le poste d'honneur que monsieur Cartier entrevoyait pour elle.

Après une longue discussion le code civil fut adopté par le Parlement, et devint, le 1er août 1866, la loi de la Province de Québec.

Le Bas-Canada grandissait et se développait sous l'influence des libertés constitutionnelles qui lui avaient été accordées. Son commerce devenait de plus en plus florissant, la politique des chemins de fer décentralisait forcément la population, et à côté des métropoles s'étaient formées et bâties des villes où l'activité et le progrès avaient créé des merveilles. Ces nouvelles villes ne pouvaient demeurer en tutelle sous le sceptre judiciaire des grands centres, il leur fallait des franchises municipales et des tribunaux.

Ici nous nous trouvons en présence de deux problèmes sociaux qui ont coûté aux ministres du Bas-Canada et notamment à M. Cartier, bien des veilles et des heures d'études; ils ont donné à ces problèmes une solution qui a grandement contribué au développement des ressources de notre Province.

« Le système municipal, dit l'auteur du Canada sous l'Union, a donné plus de force et d'extension aux libertés civiles. Il est le plus beau privilège qu'on puisse conférer au peuple, et a débarrassé la législature de la nécessité de s'occuper des questions locales. Il a procuré au peuple l'un des meilleurs moyens d'ap-

prendre comment se gouverner lui-même et comment tirer partie des institutions libres dont on l'a favorisé.»

Quant à la décentralisation judiciaire, elle a été poussée jusqu'à ses dernières limites, et aujourd'hui la justice a été portée de tout le monde.

« Le principe de la décentralisation judiciaire reçut, dit l'auteur que je viens de citer, l'approbation générale; car l'augmentation de la population et des affaires, nécessitait alors un plus grand nombre de cours. Cette œuvre exigea de M. Cartier, un immense travail pour la rédaction des actes, l'organisation et la mise en opération du nouveau système. Il lui fallut une grande énergie pour exécuter cette tâche et résister aux plaintes et aux réclamations de toutes sortes. Cette œuvre et celle de la codification sont certainement un des plus beaux titres que M. Cartier s'est acquis à la reconnaissance de ses concitoyens.»

En 1857, M. Cartier était devenu par la retraite de Sir Étienne Pascal Taché de la vie publique, le chef conservateur dans le Bas-Canada. Successeur des Lafontaine, des Morin, des Taché, il fut leur égal sinon leur supérieur, et jamais chef de parti ne posséda plus que lui, l'attachement et le dévouement de ses partisans, je devrais dire, de tout le peuple bas-canadien, car il eut sur sa province un ascendant absolu.

De cette année date l'union intime qui s'opéra entre M. Cartier et Sir John A. Macdonald, et qui fut une seconde alliance Lafontaine-Baldwin. Ici, messieurs, j'arrive à ce que j'appellerai, notre histoire contemporaine, à nous membres du club Cartier. Les actes et les luttes politiques de ces deux hommes, se sont déroulés sous nos yeux; nous ne sommes pas seulement les défenseurs et les admirateurs de leur politique, nous en sommes aussi les fils. Nous avons vu les derniers jours de

Canadasous l'Union, et cette ère nouvelle qui s'est ouverte pour notre pays, par l'acte de la Confédération et qui a produit déjà parmi nous, des fruits d'abondance, de grandeur, de prospérité.

Le ministère Macdonald-Cartier fut très bien accueilli dans notre Province, mais le Haut-Canada le laissa en minorité. Le fanatisme protestant avait fait taire là les différences d'opinions politiques pour les unir contre le catholicisme. M. Georges Brown soulevait, dans cette Province, les haines et les préjugés de ses co-religionnaires, avec le programme des écoles mixtes et de la représentation basée sur la population ; c'était la lutte du Haut-Canada contre nous, mais, ici, nous voyons les armes de nos adversaires se retourner contre eux. M. Macdonald n'ayant pas obtenu dans sa province tout l'appui qui lui était nécessaire, dut rechercher son appui dans la députation bas-canadienne et compter avec M. Cartier. Cet ordre de choses rendit plus fort les liens d'alliance formés entre Messieurs Cartier et Macdonald et fit de ce dernier un défenseur de nos droits et de nos libertés contre l'esprit de domination du Haut-Canada.

La session fut des plus orageuses. Sans cesse harcelé par M. Georges Brown, qui commandait à la majorité des députés du Haut-Canada le ministère Macdonald-Cartier, éprouva beaucoup de difficultés à faire voter les différentes lois soumises au Parlement. Un vote de non-confiance habilement proposé par l'opposition, sur la question du siège du gouvernement, fut, malgré la ferme attitude des membres du ministère, donné à une majorité de quatorze voix. Plusieurs députés qui, l'année précédente, avaient demandé que le choix de la capitale fut laissé à la Reine, désapprouvaient maintenant sa décision. C'était vouloir guérir un mal irréparable, dont ils étaient les auteurs.

Le ministère donna sa démission et Sir Edmond Head demanda à M. George Brown de former une nouvelle administration.

Messieurs, nous voilà en présence d'un ministère de vingt-quatre heures. Saluons-le,..... il est passé.

Le parti conservateur reprend les rênes du pouvoir, après un interrègne de deux jours, et le Bas-Canada, préside maintenant aux destinées du pays, dans la personne de M. Cartier.

Le dévouement à la chose publique, les services rendus à la patrie, valaient à M. Cartier la position sociale la plus élevée qu'un Canadien put ambitionner. Nous avons ici, un fait que malheureusement nous oublions toujours dans la province de Québec ; c'est que l'union de nos hommes politique donnerait à notre province, le haut contrôle dans le conseil de l'Etat.

Le ministère Cartier-Macdonald, soumit au parlement pendant cette session, une série de résolutions, par lesquelles, il proposait de construire le chemin de fer Intercolonial et d'entamer des négociations avec les provinces maritimes, au sujet de l'union fédérale de l'Amérique du Nord.

M. Cartier, voyait dans l'union fédérale des provinces, le remède qui pourrait seul faire disparaître les difficultés qui surgissaient entre le Haut et le Bas-Canada. Ce projet suscita une brillante polémique dans la presse ; le *Journal de Québec* et le *Courrier du Canada* publièrent à ce sujet, des écrits remarquables dûs à la plume de deux hommes qui ont été l'honneur du journalisme québécois.

Après la session de 1858, M. Cartier, accompagné de MM. Galt et Ross, se rendit en Angleterre, pour traiter auprès du gouvernement impérial, la question de l'union des provinces. Sa mission n'eut pas de résultat satisfaisant ; les provinces

maritimes semblaient hostiles à une union fédérale et mettaient des entraves aux négociations. Il fallait le concours de volonté des gouvernements provinciaux pour former le pacte fédéral, c'était la base première, elle manquait pour le moment.

Pendant son séjour en Angleterre, M. Cartier eut l'honneur d'être, au château de Windsor, l'hôte de la Reine, et la chronique nous dit qu'il fit connaître dans les salons du Palais, les gais chansons du Canada français. Le jeune homme que nous avons vu sur le champ de bataille, luttant à la conquête de notre liberté, après l'avoir obtenue de l'Angleterre, devenait l'hôte de sa souveraine.

La lutte devait donc se continuer encore dans le Parlement, sur le terrain de la représentation, question hérissée d'embarras pour le ministère; Aussi, les sessions de 1860 et 1861 furent en grande partie consacrées à repousser le fanatisme du Haut-Canada : c'est dire que les passes d'armes oratoires furent vives.

M. Cartier, nonobstant ces polémiques brûlantes, travailla sans cesse, à rendre plus parfait l'édifice de nos lois. L'acte seigneurial de 1854 avait laissé subsister certains droits seigneuriaux; il présenta un projet de loi pour le rachat définitif de tous ces droits et obtint pour notre province une allocation à cette fin de \$2,000,000. Il prépara et rédigea lui-même l'acte des municipalités du Bas-Canada.

Notre système d'enregistrement des droits réels reçut de nombreuses et utiles modifications. Les statuts du Bas-Canada furent réunis et refondus sous forme de code. Il fallait, pour conduire tous ces projets à bonne fin au milieu des luttes si ardentes qui divisaient les deux provinces, il fallait, dis-je, à leur auteur, une énergie et une activité in-

domptables. Le rachat des droits seigneuriaux souleva contre monsieur Cartier une tempête formidable : les ennemis de notre province essayèrent de susciter par cette question un mouvement populaire dans le Haut-Canada, pour renverser le ministère Cartier-Macdonald. A les entendre, le Haut-Canada était pillé par le Bas-Canada, c'était ni plus ni moins qu'un brigandage organisé. Chaque fois que nos hommes politiques revendiquent pour leur province sa part légitime dans le budget, le même vent souffle l'orage contre eux.

Monsieur Cartier, fort de l'appui que lui donnait la députation bas-canadienne, fut inébranlable et obtint justice pour sa province.

Les élections générales de 1861 furent favorables au ministère et lui donnèrent une majorité dans les deux provinces. Cependant, le ciel politique n'était pas sans nuages, et un avenir prochain réservait au ministère une défaite qui amena sa démission. L'agitation créée dans le pays par l'affaire du *Trent*, et la nouvelle loi de la milice qu'il soumit aux Chambres lui furent fatales.

Les trois années qui suivirent la chute du ministère Cartier-Macdonald, se passèrent en luttes stériles. Ni les changements de ministères, tantôt modérés, tantôt radicaux, ni deux élections générales ne purent rétablir l'harmonie. Pour mettre un terme à cet état de malaise qui menaçait de continuer indéfiniment et d'amener des complications graves les chefs des deux parties politiques se donnèrent la main, et d'ennemis acharnés qu'ils étaient auparavant s'unirent par des concessions mutuelles, dans un but commun, pour sauver le pays et formèrent un ministère de coalition. Le premier article du programme du ministère Taché-Macdonald-Brown, était : « Union fédérale des provinces ». C'esora l'œuvre

dominatrice du nouveau cabinet, et toute son attention se portera sur ce problème social.

Les provinces maritimes qui, en 1858, avaient fait manquer, par leur abstention, la mission des délégués canadiens à Londres, acceptaient maintenant l'idée d'une union fédérale. Leurs principaux hommes politiques, devaient se réunir en conférence, à Charlottetown, pour étudier cette grave question. Le gouvernement canadien demanda la permission d'envoyer des délégués à cette conférence, pour y soumettre un projet de confédération de toutes les provinces, et fut favorablement accueilli.

M. Cartier discuta longuement dans la conférence, le projet de confédération, et démontra les nombreux avantages que les différentes provinces de l'Amérique britannique du Nord retireraient d'une union fédérale. Les conclusions prises par la conférence furent : que l'union fédérale des provinces serait d'un grand avantage et que l'on devait se réunir dans une nouvelle conférence qui se tiendrait à Québec, pour s'entendre sur un projet organique de confédération.

Le 10 octobre 1864 s'ouvrait, à Québec une conférence à jamais célèbre dans nos annales politiques. C'était la réunion des hommes d'état des provinces maritimes et des membres du gouvernement canadien, pour creuser et jeter les bases d'une constitution destinée à former un grand peuple.

La conférence, après une très longue et minutieuse discussion, adopta une série de résolutions, par lesquelles, elle recommandait aux législatures du Canada et des Provinces, un système de confédération, qui empruntait beaucoup aux régimes politiques de deux nations puissantes, l'Angleterre et les Etats-Unis.

La session de 1865 fut, pour ainsi dire, uniquement consacrée à la dis-

cussion du projet de la nouvelle constitution. Les députés oublièrent tous les préjugés de parti ou de section, afin d'étudier avec calme et patriotisme, une question d'où dépendait l'avenir de leur pays.

M. Cartier prononça, le 7 février 1865, un discours qui est un des plus brillants plaidoyers en faveur de la Confédération, faits dans le parlement.

Nous y trouvons les idées larges d'un homme d'Etat, ami de son pays et défenseur des droits de ses compatriotes.

Messieurs, je n'ai pas à vous démontrer les avantages multiples qui devaient résulter pour notre province de l'union fédérale. Nous sommes aujourd'hui, en présence d'un fait accompli qui a réalisé les espérances des auteurs de la Confédération.

La très-grande majorité de la Chambre accepta le projet fédéral ; ce fut un véritable triomphe pour le gouvernement et le parti conservateur.

Les gouvernements du Canada et des provinces maritimes, envoyèrent à Londres en 1866, des délégués pour obtenir du parlement impérial, la sanction du pacte fédéral. MM. John A. Macdonald, Cartier, Brown et Galt, furent les représentants du Canada à Londres.

Notre province devait courir là, un immense danger, fruit de l'intrigue. M. Cartier, par des prodiges de courage, d'énergie et d'activité, sauva la situation. Permettez-moi, messieurs, de vous lire à ce sujet, un remarquable article, publié dans le *Constitutionnel*, par son rédacteur, M. Gérin, maintenant l'honorable conseiller législatif pour Kennébec, qui a été un témoin oculaire des difficultés qu'eût à vaincre notre représentant à Londres.

« C'est durant les conférences de Londres de 1866 et 1867 que celui qui trace ces lignes a vu l'homme à l'œuvre et à pu juger de près de l'é-

lévation de ses idées patriotiques, de son patriotisme ardent, sincère et profond, et de son activité incomparable. La tâche était rude, à Londres, pour Cartier. Ce n'est plus dévoiler un secret que de dire que dans les conférences de Londres tous les délégués du Haut-Canada, des provinces maritimes et avec eux Galt, désiraient l'union législative et voulaient que lord Carnarvon, alors ministre des colonies, rédigeât en conséquence le projet de loi qu'il devait présenter au parlement. Devant un danger aussi imminent, Cartier trouva moyen de se multiplier. Il n'aurait jamais voulu qu'on manquât ainsi de paroles à ses compatriotes à qui l'on avait promis l'autonomie provinciale ; il n'aurait jamais voulu les livrer ainsi pieds et poings liés à la majorité brute d'une union législative. Devant les instances des autres délégués, Cartier avait même déclaré qu'il aviserait le premier ministre, sir Narcisse Belleau, de dissoudre le cabinet plutôt que de se soumettre. Et alors la confédération était manquée, et tout était à recommencer comme en 1864.

C'était une dure extrémité. Aussi Cartier préféra-t-il auparavant, essayer de mettre dans ses idées les hommes influents de la Cour et du parlement. Il trouva moyen d'être invité, dans presque toutes les familles aristocratiques. Tous les jours il avait trois ou quatre invitations à dîner, autant pour le déjeuner et un peu plus pour la soirée. Il les acceptait toutes, se rendant dans chacune de ces maisons où il était invité, faisait semblant de manger, et trouvait moyen de causer des deux grandes questions qui le préoccupaient : la confédération et les droits de la province de Québec dans cette confédération. Et par ce moyen, il ne tarda pas à lasser la persistance des autres délégués. C'est ainsi qu'il fournait à lord Carnarvon les traités et les capitulations qui assuraient

nos droits d'une manière imprescriptible, et le ministre des colonies s'appuya sur ces documents historiques pour justifier l'indépendance des provinces.»

« Ceux qui ont accusé Cartier d'avoir trahi ses compatriotes ont commis une grande erreur et une grande injustice. Il était au dessus des préjugés qui naissent des différences de race ou de religion ; mais il n'aurait jamais toléré une injustice envers ses compatriotes. Jamais caractère ne fut plus étranger aux bassesses qui enfantent la trahison.»

Messieurs, laissons de côté ces accusations et ces accusateurs ; ils ont passé, mais l'œuvre de Cartier est restée, et aujourd'hui nous voyons un peuple reconnaissant lui dresser des statues. Toujours nous rencontrerons çà et là, dans le chemin de la vie, des hommes dont la suprême ambition est de rapetisser ce qui est grand et de grandir ce qui est petit, ça leur permet de ne pas mourir complètement dans l'oubli. Hier encore, un journal de Montréal disait :

« Que ce qu'il y avait de bon en M. Cartier était pour ainsi dire indépendant de sa volonté et de sa direction. Il était laborieux par tempérament. Il ne pouvait pas être autre chose, l'eût-il essayé. On fait un mérite à certaines gens d'aimer le travail, — et cela bien à tort. C'est le plus souvent une nécessité de la nature. Il leur serait aussi difficile de flâner d'esprit ou de corps, qu'il est dur pour un paresseux de se mettre au travail. Monsieur Cartier était un bout de feu. Ce qu'il a fait de bien découle de ce tempérament. »

Et ce journal qu'en France on appellerait *prussien* ajoutait :

« On l'admire encore chez certains conservateurs, malgré ses œuvres. Il y a même un club politique qui porte son nom. »

Ne vous récriez pas, messieurs, nous avons-là un cas de *monomanie*...

affaire de tempérament. Nous lisons dans la mythologie que les Harpies souillaient de leur toucher immonde, ce qu'elles approchaient; c'est-là le rôle que ce journal s'est donné.

Le premier juillet 1867, l'on inaugura dans le pays, la Confédération. Ce fut partout des réjouissances publiques. Ce qui ailleurs n'aurait pu s'opérer sans commotion révolutionnaire, se faisait paisiblement chez nous. Lord Monk, alors gouverneur du Canada, choisit M. John A. Macdonald pour son premier ministre et celui-ci s'adjoignit pour collègue son ami intime, cet autre lui-même, M. Cartier.

Les élections générales donnèrent au ministère une forte majorité, qui lui permit de conduire à bonne fin, l'œuvre de la Confédération.

En 1868, M. Cartier recevait de la reine Victoria le titre de baronnet, en reconnaissance des nombreux services qu'il avait rendus à son pays. Vingt années de luttas lui valaient le suprême honneur conféré par la Couronne britannique aux hommes d'état des colonies. La devise de son blason fut formée de trois mots qui sont l'apanage des grands cœurs et des fortes natures: « Franc et sans dol. »

Sir Georges-Etienne Cartier travailla avec une ardeur nouvelle au développement des ressources et à l'agrandissement de la puissance du Canada.

Le ministère Macdonald Cartier voulait faire du Canada, un immense

territoire, borné par deux océans, sillonné de chemins de fer et de canaux, et qui serait dans l'avenir le domaine d'une grande nation. Messieurs, jetez maintenant les yeux sur la carte de votre pays et voyez: déjà l'œuvre de ces deux hommes d'Etat admirables est presque complètement réalisée.

Sir George Etienne Cartier a vu le Manitoba et la Colombie anglaise entrer dans les rangs de la confédération; il a entendu de sifflet strident de la locomotive, annonçant, dans Montréal, l'arrivée de voyageurs venant d'Halifax et il a vu cette même locomotive se dirigeant vers la Colombie anglaise. Mais la providence, qui tient dans sa main la vie des grands comme celle des petits, du riche et du pauvre, ne lui a pas permis de contempler l'œuvre totale, complète de la confédération.

Brisé par la maladie, et plus encore par la défaite qu'il venait de subir dans son collège électoral, il fut forcé d'aller demander à l'Europe et à la science de rétablir une santé chancelante. Tout fut inutile, et le 20 mai 1873, nous perdions en lui le plus fidèle, le plus énergique et le plus dévoué défenseur de nos droits.

Messieurs, Sir Georges - Etienne Cartier n'est pas tout entier au tombeau. Ses actes politiques lui survivent, son image est vivace en nos cœurs, et jamais notre patrie n'oubliera l'homme qui l'a fait grande et prospère.

